

## LE SOUVENIR INDOCHINOIS, Nogent-sur-Marne

LE SOUVENIR INDOCHINOIS  
(*La Dépêche coloniale*, 30 novembre 1917, p. 1, col. 1-2)

Les gens de la race jaune portent les cheveux longs ; quand, pour une cause quelconque, on les leur coupe, on leur laisse, au sommet du crâne, une longue mèche, qu'ils peuvent tresser en natte. Ils affirment que c'est par cette mèche que Bouddha, à leur mort, les enlève à la terre et les emporte en son ciel. Je sais bien que pas mal de « Jeune-Annam » se font aujourd'hui raser à la tondeuse. Mais le cheveu long n'est qu'un symbole plus ou moins intermittent de cette tradition religieuse, qui veut que, pour être sauvé par Bouddha, un adorateur de Bouddha doit être inhumé dans la terre de Bouddha et s'y confondre. Tous les perruquiers du monde n'y feront rien.

Le culte des Morts, et même le culte de la Mort, telle est la religion fondamentale et le rite principal, j'ose presque dire unique, des croyances de nos protégés jaunes. Et le cercueil est, non pas le macabre souci de la dernière heure, mais un objet mobilier de la vie. Tout Jaune qui se respecte fait fabriquer son cercueil en bambou s'il est pauvre, en teck s'il est riche, en bois d'aigle s'il aime les parfums, l'installe dans son vestibule, et, quand il entre ou qu'il sort, le caresse familièrement du regard et de la main. Chacun prend son plaisir comme il l'entend.

Et quand un coupable a le cou coupé, la grande anxiété de la famille est d'emporter, pour les rejoindre entre eux, dans la terre familiale, les tronçons du misérable. Et la plus grande punition du condamné est de penser que sa tête pourra être clouée au pilori, pendant que son corps sera jeté au fleuve, et qu'ainsi les anges du jugement dernier ne s'y reconnaîtront pas.

Cette préoccupation de sa dépouille après sa mort hante l'Annamite pendant toute sa vie, et détermine fréquemment ses actes majeurs. C'est là une des raisons pourquoi il n'aime pas les lointains voyages, et pourquoi l'exil définitif lui paraît plus grief que la mort en son pays, fût-elle infamante. C'est pour cela que la main-d'œuvre jaune, pour des travaux à longues distances, est relativement rare et récalcitrante. C'est pour cela que les contrats de travail, collectifs ou individuels, qui engagent des Jaunes sur des chantiers hors d'Asie, contiennent toujours une clause stricte de sépulture et une condition du retour des morts aux champs paternels.

Dans les mines du Transvaal et au percement de l'isthme de Panama, il a fallu que les embaumeurs en passent par là : mais il faut avouer que les entrepreneurs n'ont pas souvent fait honneur à cet engagement spécial. On l'a su en Chine : et ce manquement n'a pas favorisé le recrutement ultérieur de la main-d'œuvre jaune.

Or, nous avons 120.000 à 130.000 Indochinois sur le sol de France, engagés soit au combat, soit à l'usine, soit à la terre, pour les luttes et les travaux de la Défense Nationale. Ce sont les volontaires du Protectorat, qui ont signé des contrats conditionnels. Je m'empresse de dire qu'aucun texte de ces contrats ne nous oblige strictement à quoi que ce soit concernant la sépulture de ceux qui sont morts ou qui mourront à notre service. Nos protégés sont assez intelligents pour comprendre qu'on ne peut pas, en guerre, faire tout ce qu'on voudrait, ni tout ce qu'on serait disposé à faire en temps normal. Aussi n'ont-ils rien demandé. Mais nous autres, vieux routiers

expérimentés des chemins secrets de l'âme asiatique, nous savons bien que, ce qu'ils n'ont pas demandé tout haut, ils le désirent tout bas. Notre intérêt et notre devoir sont, dans la mesure du possible, de les satisfaire.

Notre intérêt, parce que tout Jaune ne fait volontiers le sacrifice de sa vie — et il est assez sceptique au regard du bonheur de vivre — que s'il est plus ou moins certain que l'on satisfera, après lui, à sa tradition funéraire. Et aussi les engagements futurs dont nous avons besoin ne continueront et ne croîtront avec l'ampleur qu'il faut que si nos engagés actuels savent, et font savoir chez eux, que nous comprenons et tentons d'accomplir leurs vœux, même inexprimés. Et c'est aussi notre devoir : car, en somme, nous devons de la gratitude et des marques tangibles de cette gratitude, à des gens de qui nous avons, il n'y a pas quarante ans, supprimé l'indépendance, et qui viennent tout de même combattre et mourir pour notre cause, non pas parce qu'elle est nôtre, mais parce qu'elle est juste, et qu'ils le savent. Or, rien ne sera plus sensible à eux-mêmes et à leurs familles, et à toute la race, que l'accomplissement, par nous, de leurs rites et de leurs désirs posthumes.

Voilà ce qu'ont pensé, voilà ce que veulent publier par toute la France les Français d'Asie qui viennent, par une initiative louable et hardie, de créer le *Souvenir indo-chinois*.

Bien entendu, il ne saurait être question, même après la guerre, de renvoyer dormir, en terre d'Asie, tous ceux qui sont morts en Europe, sur le front et à l'intérieur. C'est là un idéal : et le propre de l'idéal est qu'on s'en rapproche mais qu'on ne l'atteint pas. Cette translation ne pourrait être faite qu'en des cas spéciaux et infiniment rares. Mais il faut — et nous le pouvons — éviter à nos Indochinois l'absence de sépulture ou la sépulture anonyme et collective. Nous le pouvons parce que, à l'aide des registres de recrutement, nous avons le moyen de connaître tous les morts. Et puisque nous pouvons le faire, nous le ferons.

Il y a deux catégories à considérer. Il y a des Annamites décédés dans les hôpitaux, dans les usines, dans les zones d'arrière, en route. Ceux-là ont déjà une sépulture. Il conviendra de les réunir en un jardin funéraire, d'aspect autant que possible ressemblant aux nécropoles mélancoliques et fleuries de là-bas, et de veiller à l'entretien et à la conservation des monuments. Il y a, me dit-on, à Marseille, 200 Annamites inhumés, 350 à Port-Saïd et autant à Salonique. Partout où il y a des centres de garnison et de main-d'œuvre jaune, il faudra opérer cette concentration, autour d'un monument, des tertres individuels.

Puis il y a les morts des fronts. Ceux-là, on ne peut ni les retrouver, ni les identifier. Mais ils laissent une mémoire à honorer et un souvenir à faire immortel. Pour eux, il faut, à Paris ou aux environs, créer un « Jardin de la Mort », avec, au centre et dans un paysage approprié, un temple ou une pagode, où leur tablette funéraire sera appendue, et où les lettrés et les prêtres d'Annam pourront célébrer le culte des Morts et brûler les parfums rituels. Ainsi nous ferons notre devoir envers ceux qui auront, en mourant au feu, fait le leur envers nous.

Je suppose que tout Français, conscients du service rendu à la patrie par nos protégés d'Asie, se verra obligé d'adhérer à une œuvre d'une si haute portée intellectuelle. Je dirai plus tard les détails pratiques et financiers du groupement. Pour l'heure, il suffira que je dise que les promoteurs en sont MM. Gourdon, inspecteur général de l'enseignement en Indochine ; Capus, délégué de l'Indochine à l'Office colonial ; Bosc, résident supérieur ; A.-R. Fontaine<sup>1</sup>, vice-président de la Société des travailleurs de l'Indochine ; les représentants de S. M. l'empereur d'Annam à Paris ; Prudhomme, directeur du Jardin colonial ; la Banque de l'Indochine, et

Albert de Pourville.

---

<sup>1</sup> Auguste-Raphaël Fontaine : patron de la Société française des distilleries de l'Indochine.

## APPEL DU COMITÉ D'ORGANISATION

Monsieur,

Un groupe d'Indochinois, Français et indigènes, présents à Paris, se propose de fonder une société sous le titre de *Souvenir indochinois*.

L'œuvre du *Souvenir indochinois* aura pour but d'assurer la sépulture, l'entretien et la conservation des tombes, ainsi que le culte funéraire de nos sujets indochinois morts en France, ou décédés hors d'Indochine (Egypte, Salonique, etc.), au service de la France.

Vous savez le nombre déjà considérable des Indochinois qui ont répondu à l'appel de notre pays pour combattre dans nos rangs ou collaborer à la défense nationale dans nos usines de guerre et dans nos bataillons d'étape. S'ils ont courageusement accepté la perspective d'un long exil, les dangers d'une traversée parfois périlleuse, l'idée même de leur mort en terre étrangère, ils ne pensent pas sans angoisse à l'abandon possible de leur sépulture et à la privation du culte funéraire s'ils venaient à mourir loin de leur pays.

Vous connaissez assez l'importance qu'ils attachent à ces choses pour bien comprendre le sentiment d'inquiétude qu'ils ont maintes fois manifesté.

Ils sont prêts à s'unir à nous dans toute œuvre qui aurait pour but de réaliser leur pieux désir. Il appartient aux Français de faire le premier pas dans cette voie ; c'est pour eux un devoir de reconnaissance en même temps qu'un geste d'une haute portée politique. Nous comptons donc que vous voudrez bien vous joindre à nous et collaborer au succès de notre œuvre en nous adressant votre adhésion.

### Comité d'organisation

MM.

[Albert] Bazin, ancien directeur de la Banque de l'Indochine à Haïphong ; L. Bienvenue, ancien chef de bureau à la Résidence de Hué ; Bosc, résident supérieur au Laos ; Robert de Caix, secrétaire général du Comité de l'Asie française ; G. Capus, délégué de l'Indochine à l'Office colonial ; colonel Do Huu Cham ; Dürrwell, président honoraire de la cour d'appel de l'Indochine ; A.-R. Fontaine, industriel ; Gourdon, inspecteur général de l'instruction publique en Indochine ; Gravelle, directeur de la Banque de l'Indochine.

Guesde, contrôleur général des travailleurs Indochinois ; Ho Dac Khai, délégué annamite au service des travailleurs Indochinois ; Krautheimer administrateur des services civils ; Lichtenfelder, ancien chef du service de l'architecture de l'Indochine ; Lorin, ancien inspecteur des services civils de l'Indochine ; Maître, directeur de l'École française d'Extrême-Orient ; Marquis, inspecteur honoraire des services civils ; Maspero, professeur à l'École française d'Extrême-Orient ; Nguyễn Van Vinh, délégué cochinchinois au service des travailleurs indochinois ; Nguyễn Van Hiên, délégué annamite au service des travailleurs indochinois ; Pham Van Thuy, délégué tonkinois au service des travailleurs indochinois ; Albert de Pouvourville ; A. Prud'homme, directeur du Jardin colonial ; Przulski, administrateur des services civils ; Russier, inspecteur de l'enseignement en Indochine ; Sambuc, ancien avocat défenseur à Saïgon ; Simon, directeur de la Banque de l'Indochine ; Soigny, chef de service à la résidence de Hué ; docteur Trinh, médecin aide-major ; Vu Huy Truc, délégué annamite à l'Alliance française ; prince Watchayavong-Sisovath.

En attendant les décisions de l'assemblée générale, les adhésions sont reçues chez M. H. Gourdon, 19, rue de l'Odéon, Paris.

---

## LES FÊTES DU CINQUANTENAIRE

---

### LA PARTICIPATION DES COLONIES

---

En l'honneur des soldats coloniaux morts pour la France

---

#### LA CÉRÉMONIE DE NOGENT-SUR-MARNE

(*La Dépêche coloniale*, 16 novembre 1920, p. 1, col. 5-6)

Le gouvernement avait tenu à associer les morts de la guerre aux fêtes données pour célébrer le cinquantenaire de la République et l'anniversaire de l'armistice, et M. Honnorat avait décidé qu'une cérémonie particulière aurait lieu en l'honneur des soldats coloniaux tombés pour la France. Chargé d'organiser cette cérémonie, M. Gourdon, délégué du ministre des colonies à la commission des fêtes du cinquantenaire, fit adopter le choix de Nogent-sur-Marne, dont le cimetière renferme de nombreuses tombes coloniales, en raison du fonctionnement d'un hôpital colonial dans cette ville pendant la guerre, et dont le Jardin colonial est devenu, [grâce à la mosquée musulmane et au temple commémoratif annamite qui y ont été édifiés](#), un véritable lieu de pèlerinage des coloniaux.

Les cérémonies qui s'y sont déroulées jeudi ont laissé une profonde impression chez tous les spectateurs venus très nombreux pour rendre hommage à nos collaborateurs indigènes tombés au champ d'honneur. Devant la pyramide élevée l'été dernier à la mémoire des soldats coloniaux, des délégations de troupes indigènes : annamites, sénégalais, malgaches, et une compagnie d'infanterie avec musique, placées sous le commandement de M. le colonel Galland, du 21<sup>e</sup> colonial, font face au monument qu'entourent les enfants des écoles de Nogent. Le ministre des colonies, M. Albert Sarraut, qu'accompagne M. le résident supérieur Guesde, est reçu à son arrivée par MM. Gourdon et Prud'homme, directeur du Jardin colonial, par le maire de Nogent entouré des représentants de la municipalité, par les délégations du Souvenir indochinois, de la commission administrative de l'hôpital colonial, des sociétés d'infirmières, d'anciens combattants, et par de nombreuses personnalités coloniales parmi lesquelles nous reconnaissons M. Roume, gouverneur général honoraire de l'Indochine, M. Demoulin, président de la Société coloniale des artistes français, les directeurs et les délégués des offices et des agences de l'Afrique du Nord et des colonies, et de nombreux représentants de l'armée coloniale : MM. les généraux Larroque, Savy, Peltier, le médecin inspecteur général Gouzien. l'intendant général Tassel, le général Leturc, représentant la Ligue coloniale, etc.

Les troupes rendent les honneurs au ministre qui gagne le centre du carré, face au monument. Un élève des écoles se détache du groupe de ses camarades et lit l'allocution suivante :

Dans ce jour où notre pays célèbre à la fois la victoire et le cinquantenaire de la République, tous les écoliers vont porter des fleurs sur les tombes des soldats, afin d'associer à ces fêtes ceux qui ont versé leur sang, pour la défense de la patrie.

La France n'oublie aucun de ses fils tombés pour sa cause et nous savons combien nombreux sont les soldats de nos colonies lointaines qui ont donné leur vie pour la défense de la mère-patrie : c'est eux que nous voulons honorer particulièrement dans cette ville de Nogent où nous les avons vu défiler, hélas si nombreux, quand ils venaient soigner à l'hôpital colonial les blessures glorieuses qu'ils rapportaient du front.

Nous les connaissions déjà : nos grands-pères nous avaient dit l'héroïsme des Turcos de 1870. Nos maîtres nous avaient enseignés le rôle magnifique que les troupes

coloniales ont joué dans la conquête et dans la pacification de notre grand domaine d'outre-mer. Nous savons avec quel loyalisme ils ont répondu à l'appel de la France envahie et qu'un million de soldats algériens, tunisiens, marocains, sénégalais, malgaches, antillais, indochinois, somalis, macédoniens, de nos plus anciennes comme de nos plus jeunes colonies, sont venus se battre côte à côte avec nos pères et nos frères.

Nous connaissons maintenant nos colonies autrement que par nos livres ; nous les aimerons davantage, car nous avons compris par le sacrifice héroïque de leurs fils qu'elles font partie, elles aussi, de la grande famille française.

Quand vous serez retournés dans vos belles contrées, dites à vos enfants et surtout à ceux qui pleurent un père mort à la guerre, que les enfants de France n'oublieront jamais les soldats coloniaux de la Grande Guerre, et qu'ils en fleurissent les lombes avec la même piété que celles de leurs parents.

M. l'inspecteur général Gourdon prend alors la parole et assure le ministre que grâce aux efforts du Souvenir Indochinois, du Jardin colonial et de la municipalité nogentaise, le culte des morts sera fidèlement observé à Nogent.

M. Albert Sarraut se dirige alors vers la pyramide au pied de laquelle il dépose une grande palme nouée d'un ruban tricolore ; les délégations le suivent apportant des gerbes de fleurs ou des couronnes, puis les enfants défilent.

Le ministre se rend à la pagode annamite où commence la cérémonie rituelle. Une procession s'organise, réglée par M. Bernard, le dévoué conservateur du temple ; les tablettes des Annamites morts pour la France, escortés des porteurs de hallebardes, protégés par les parasols de soie jaune, précédés et suivis de drapeaux et de bannières votives, font le tour de la pagode, au rythme des cloches et des gongs. Puis, les officiants disent les prières des morts. Le ministre des colonies vient alors placer devant les autels dédiés aux mânes des tirailleurs et des travailleurs annamites, les baguettes d'encens traditionnelles ; toute l'assistance, près d'un millier de personnes, défilent après lui, dans le temple brillamment illuminé et répète, le même geste d'offrande.

Le cortège se rend ensuite à la mosquée où il est accueilli par les représentants des colonies de l'Afrique du Nord. L'imam Smati Si Demaï ben sidi Abderaman récite les prières coraniques ; puis l'interprète Toumi Abdelkader, du comité franco-musulman, prononce le discours suivant :

.....  
\_\_\_\_\_

M. Martial Merlin\* au Jardin colonial  
(*Les Annales coloniales*, 7 mai 1923, p. 1, col. 4)

M. Merlin, gouverneur général de l'Indochine, se rendra le vendredi 11 mai 1923, à quinze heures trente, au Jardin colonial de Nogent-sur-Marne, pour visiter le Temple indochinois et les monuments commémoratifs des morts [pour] la France de la Grande Guerre.

Il est tout à fait remarquable, et c'est une très heureuse inspiration, de consacrer, la première manifestation officielle du nouveau gouverneur général à cette pagode de Nogent, dédiée par l'œuvre du « Souvenir indochinois » aux beaux sacrifices faits par nos volontaires annamites à la nation protectrice, à son intégrité et à sa victoire.

Cette pensée sera singulièrement appréciée en Indochine, autant par le souverain qui a consacré le temple en 1922, que par toutes les familles indigènes qui ont leur nom inscrit le long des murs glorieux du temple. M. Merlin ne pouvait pas mieux, et du

premier pas, aller vers le cœur de nos Annamites et entrer dans leurs traditions ancestrales.

La visite du temple sera suivie d'une manifestation à la stèle des Annamites catholiques, où le Gouverneur général sera salué par Mgr de Guébriant, l'apôtre du Yunnan, et maintenant supérieur des missions étrangères.

Ensuite, M. Merlin présidera l'assemblée générale du « Souvenir Indochinois », dont M. Gourdon lui présentera le conseil d'administration, et visitera, conduit par M. Prudhomme, l'Institut d'agronomie et le Jardin colonial de Nogent.

---

Nogent-sur-Marne  
M. Martial Merlin\* au Souvenir indochinois  
(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1924)

Malgré une averse torrentielle, tous les Indochinois de Paris s'étaient empressés, vendredi dernier, de se rendre à l'aimable invitation du Souvenir Indochinois pour recevoir M. Martial Merlin, gouverneur général de l'Indochine, à l'entrée du jardin colonial de Nogent.

Dès son arrivée, M. Martial Merlin, conduit par l'inspecteur général de l'Enseignement Gourdon, se rendit à la pagode annamite où il déposa deux palmes devant les autels du monument funéraire. Le président de l'Association indochinoise de Paris, M. Cau Van Son, remercia M. Martial Merlin de témoigner au seuil de sa mission en Indochine sa sollicitude à ceux qui, spontanément, en 1914, vinrent de l'Annam se placer sous les plis du drapeau de la nation protectrice.

Le culte des morts est la première préoccupation de la famille annamite pour qui la mort n'est qu'un commencement. L'orateur rappelle qu'après Verdun, qui avait dévoré nos effectifs, on dût avoir recours aux Indochinois. Le 7<sup>e</sup> bataillon prit une part glorieuse au Chemin des Dames en liaison avec le 67<sup>e</sup> régiment d'infanterie (qui compte dans ses annales la belle campagne du Sud-Oranais en 1864). Par une vigoureuse contre-attaque, il ne perdit pas un pouce de terrain et mérita les félicitations du général Franchet d'Espèrey. Les Annamites sont conscients d'avoir combattu pour le triomphe du droit sur la barbarie savante.

Le gouverneur général de l'Indochine, en une très belle improvisation, dit la reconnaissance de la France pour ses enfants lointains qui nous sont unis par le culte des morts, car la France est une des nations européennes où ce culte est particulièrement en honneur. La France s'efforcera toujours, ajouta M. Martial Merlin, de dégager les formules un peu anciennes de la civilisation indochinoise pour permettre à ses sujets de mieux vivre et pour les défendre le cas échéant. On peut être certain que l'Annam, entre autres, peut devenir un foyer de rayonnement de la civilisation française en Extrême-Orient. La présence à ses côtés du fils de S. M. Kaih Din, nous reporte à la belle cérémonie d'inauguration de la pagode annamite où furent rendus les honneurs posthumes à tant de vaillants serviteurs de la France.

Le ciel s'étant fait plus clément, la cérémonie au monument élevé à la mémoire des Indochinois catholiques fut d'une certaine grandeur.

En déposant, une palme au pied de ce monument, M. Martial Merlin témoigne de l'esprit, d'impartialité et de justice qui domine la politique coloniale de la France qui ne fait aucune différence entre les différents cultes chez ces bons enfants de la France lointaine qui, sous une foi nouvelle, ont su la servir tout aussi bravement.

Mgr de Guébriant, des missions étrangères, remercia en un style fort élevé et très émouvant M. le gouverneur général de l'Indochine au nom des 15.000 catholiques indochinois que 300 missionnaires éduquent depuis plus de 200 ans, dont les premiers furent de véritables martyrs qui implantèrent en Annam l'idée française.

« Les Annamites eurent confiance en nous, ajouta Mgr de Guébriant, ayons confiance en eux, ils en sont dignes. Ils ont remis leurs intérêts entre nos mains, nous les défendrons tant dans l'ordre politique que dans l'ordre religieux. »

M. Prud'homme, le distingué directeur de l'Institut national d'agronomie coloniale, présenta ensuite à M. Martial Merlin le monument élevé à la mémoire des soldats coloniaux de la grande guerre qu'entourait une garde d'honneur de Sénégalais, Malgaches et Annamites. M. Merlin prit ensuite la parole et dit :

« C'est avec une émotion profonde que je dépose une palme au pied de ce monument élevé à la mémoire de l'armée coloniale.

Ce n'est pas l'effet du hasard qui a groupé autour de nous les soldats des trois gouvernements généraux de notre empire colonial.

La Patrie, en danger a rassemblé en 1914 comme aujourd'hui les Sénégalais, les Malgaches et les Indochinois. Les grands chefs de la guerre ont été fournis par l'armée coloniale comme les premiers régiments de l'armée française étaient des régiments coloniaux. »

Sous la présidence de M. Martial Merlin eut lieu dans la salle d'honneur de l'Institut agronomique, la sixième assemblée générale du « Souvenir Indochinois » dont M. Gourdon salua tout d'abord la mémoire de M. Maurice Long qui fut le premier bienfaiteur de l'œuvre des tombes et du culte funéraire des Indochinois morts pour la France.

« Votre geste, M. le gouverneur général, ajoute M. Gourdon., aura un grand retentissement dans notre empire indochinois.

C'est pour nous un très heureux augure et nous pourrons continuer la tâche que nous a confiée le Souvenir Indochinois, qui est essentiellement de sauvegarder leurs sépultures et de les entretenir.

À Marseille, à Toulouse, à Bordeaux, des cimetières ont été créés pour les Indochinois. Sous peu, on inaugurerà à Marseille, un monument pour l'érection duquel la municipalité de cette ville a pris à sa charge la moitié des frais qui seront également couverts par une partie des recettes de la dernière journée de l'Exposition coloniale de Marseille.

La mort n'est pas une fin, elle est pour les Annamites le commencement de quelque chose. C'est un peu le symbole du Souvenir indochinois qui désire que l'union survive et soit un gage de paix, et de bonheur pour nos frères d'Extrême-Orient. »

Parmi les personnes qui avaient répondu à l'invitation du Souvenir indochinois, nous avons noté :

M. Le Fol, directeur du cabinet du gouverneur général ; le commandant Bonnaud, chef du cabinet militaire ; le capitaine Herriot.

M<sup>me</sup> la marquise de Tastes\*, membre du conseil d'administration du S. I. ; M<sup>me</sup> Henri de Tastes<sup>2</sup> ; M<sup>me</sup> Cahen d'Anvers.

Le R. P. Lécuyer, des Missions étrangères.

M. Lindet, membre de l'Institut, président du conseil d'administration de l'Institut national d'agronomie coloniale.

Le colonel, sous-directeur des Affaires militaires au ministère des Colonies ; le chef de bataillon, représentant le général Lagrue, commandant le Département de la Seine ; le capitaine du 6<sup>e</sup> dragons, représentant le Commandant d'Armes de Vincennes ; le colonel, commandant l'École de Joinville [Sée ??] ; lieutenant-colonel Galand, de l'armée coloniale ; une délégation de l'École de Joinville ; une délégation de l'École d'administration militaire de Vincennes dont plusieurs indigènes.

M. Henri de Tastes\*, conseiller municipal de Paris ; M. Champion, maire de Nogent-sur-Marne ; M. Paris\*, ancien député.

---

<sup>2</sup> Henry de Tastes (1883-1940) : diplômé de l'École coloniale, il effectue toute sa carrière dans les services civils (1906-1940), sauf un intermède comme directeur de la Compagnie foncière d'Indochine à Saïgon (1928-1934). Voir [encadré](#).

M. Garnier, directeur de l'Agence économique de l'Indochine [Agindo] ; M. Charles, résident supérieur ; M. Régismanset, sous-directeur au ministère des Colonies ; M. You, directeur honoraire au ministère des Colonies.

M. Capus, conseiller technique à l'Agence générale des Colonies, vice-président du Souvenir indochinois ; M. Guy, gouverneur des Colonies ; M. Châtel, administrateur des Services civils.

M. H. Maspero, professeur au Collège de France ; M. Cabaton, professeur à l'École des Langues orientales ; M. Lorin, professeur à l'École coloniale ; M. Madrolle, explorateur.

MM. [Albert] Bazin\*, trésorier du Souvenir indochinois, inspecteur de la Banque de l'Indochine ; Larue\*, négociant, membre du conseil d'administration ; Vigne\*, administrateur de l'Union coloniale indochinoise [LUCIA] ; Lacombe, membre du conseil d'administration du S. I.

Eugène Devaux.

---

AU SOUVENIR INDOCHINOIS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 novembre 1935)

(Service spécial d'information par courrier avion)

Le Souvenir indochinois, que préside M. Gourdon, a célébré le 2 novembre, comme chaque année, sa cérémonie à la mémoire des 3.000 Indochinois morts pour la France pendant la guerre. M. Louis Rollin s'était fait représenter par M. Tixier, directeur du Contrôle. On remarquait MM. Le Gallen, Blanchard de la Brosse, Le Fol, Krautheimer, Bosc, Sambuc, Lacombe, professeur à l'École coloniale ; Detay, notaire à Saïgon ; Pommier, avocat à la Cour ; Madrolle, explorateur ; et de nombreux Annamites de la Maison de l'Indochine.

Le Souvenir Indochinois, qui a fourni depuis quelques années un effort splendide pour rassembler les tombes des indigènes indochinois, combattants et travailleurs, morts au service de la France, a eu l'heureuse idée d'instituer un concours parmi les étudiants annamites de France ; ils devaient donner, avant le 15 octobre, un texte d'environ dix pages en annamite exposant l'œuvre du Souvenir Indochinois. Le concours est doté de trois prix : un de mille francs, un de 500, un de 260. Il paraît que peu de copies sont parvenues au Comité, cela ne nous étonne pas trop : les Cochinchinois sont peu habiles à écrire en annamite et les autres sont parfois en France depuis de nombreuses années. De plus, la plupart des Annamites qui passent le baccalauréat métropolitain n'ont jamais appris leur langue. Nous sommes curieux de savoir ce qu'aura donné le concours de M. Gourdon ; s'il y a eu trois copies, nous estimons que c'est un succès.

---

À la mémoire des Coloniaux morts pour la France  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 novembre 1936)

Paris, 2 novembre. — Ce matin, a eu lieu, au Jardin colonial de Nogent, la traditionnelle cérémonie à la mémoire des Coloniaux morts pour la France. M. Marius Moutet devait la présider, mais par suite d'une indisposition, il avait chargé M. Brévié, gouverneur général de l'Indochine, de le représenter. Autour de M. Brévié, s'étaient groupés MM. Cayla, gouverneur général de Madagascar, Varenne, ancien gouverneur général de l'Indochine, délégué élu par le Tonkin au Conseil supérieur des Colonies, les gouverneurs généraux honoraires Outrey, de la Brosse, Krautheimer, les résidents

supérieurs Le Fol, directeur de l'Agindo, Le Gallen, Bosc, président de l'Association des Français d'Indochine, etc. Les honneurs étaient rendus par un piquet d'infanterie coloniale.

La sonnerie « Aux Champs » salua l'arrivée du gouverneur général Brévié, qui fut accueilli par M. Prudhomme, directeur de l'Institut agronomique colonial, à la stèle des Coloniaux morts pendant la guerre, à celle des Annamites chrétiens, aux Monuments des Cambodgiens et des Laotiens, et à celui des Malgaches.

Devant chacun de ces Monuments, M. Brévié déposa une gerbe de fleurs. Il s'inclina longuement devant le Monument des Malgaches. M. Cayla rendit hommage aux morts des Colonies. Dans la pagode indochinoise où brûlaient des baguettes d'encens. M. Gourdon, président du Souvenir Indochinois, et le gouverneur général de l'Indochine prononcèrent des discours, que les postes d'État ont radiodiffusé. M. Brévié exprima en termes heureux l'émotion qu'il éprouvait de ce que son premier acte officiel fût un hommage aux morts indochinois.

Le cortège se rendit ensuite au cimetière de Nogent, devant la Tombe des Soldats Indochinois et devant celle des Soldats nogentais.

Ces émouvantes cérémonies se terminèrent par un service solennel à l'église de Nogent à la mémoire de ceux qui versèrent leur sang pour la Patrie commune.

---

## FRANCE

---

### Les cérémonies du Souvenir indochinois (*L'Avenir du Tonkin*, 17 novembre 1938)

Les cérémonies à la mémoire des Indochinois morts pour la France, qu'organise chaque année le Souvenir indochinois, ont été célébrées dans toute la France partout où existent des comités ou des délégués de cette œuvre. Elles ont été particulièrement importantes au Jardin colonial de Nogent-sur-Marne, où ont été élevés, comme on sait, des monuments aux Indochinois morts pour la France. Assistaient à cette réunion les officiers représentant les trois ministres de la Défense nationale, le ministre des Pensions, les généraux commandant les services de la Région de Paris et ceux des troupes coloniales, ceux des préfets de Police et de la Seine.

Parmi les très nombreuses personnalités présentes, notons les généraux de division Peltier, Benoit, Andlauer ; le médecin général Lecomte, les gouverneurs généraux honoraires Ernest Outrey, Le Gallen, de La Brosse ; l'inspecteur général Norès, les résidents supérieurs Le Fol et Bosc, des administrateurs et des fonctionnaires d'Indochine, les représentants des grandes firmes indochinoises, etc.

D'importantes délégations de l'Union nationale des Combattants coloniaux, de la Fédération des coloniaux et anciens coloniaux, des élèves de l'École nationale de la France d'Outre-Mer, d'étudiants indochinois s'étaient jointes à elles ainsi que des délégations des Associations de Français et d'indigènes de Madagascar. Les honneurs ont été rendus par une section en armes du 23<sup>e</sup> Colonial.

Le cortège s'est rendu successivement devant le monument aux morts de l'Armée coloniale. à celui des Indochinois catholiques, au Temple commémoratif annamite, au « Phoom » dédié aux Cambodgiens et aux Laotiens morts pendant la Grande Guerre, et enfin au monument élevé à leurs camarades d'armes malgaches.

Une allocution a été prononcée par le président du Souvenir indochinois, M. Gourdon, qui a montré que les récents événements, en donnant au loyalisme de nos sujets et protégés une occasion de se manifester, ont prouvé que l'exemple et la leçon des morts de la Grande Guerre n'ont pas été vains puisqu'ils nous donnent la certitude,

qu'inspirés par eux, de nouveaux dévouements, de nouveaux sacrifices répondraient à l'appel de la Mère-Patrie.

Le cortège s'est rendu ensuite au cimetière de Nogent-sur-Marne, où sont réunis dans un cénotaphe commun les restes des Indochinois jadis isolés dans les cimetières de la région parisienne. Des gerbes de fleurs y ont été déposées. Enfin, les cérémonies se sont terminées par la messe de Requiem qui a eu lieu à l'église paroissiale de Nogent et où l'absoute a été donnée par un missionnaire d'Indochine, représentant le R. P. Robert, supérieur général des Missions étrangères.

Les personnalités officielles avaient été reçues par les membres du bureau de l'Association, MM. Gourdon, président, Prud'homme, directeur de l'Institut national d'agronomie de la France d'Outre-Mer, maître Sambuc, le gouverneur général de la Brosse, vice-président, et la plupart des membres du Conseil.

---